



LA PROTECTION DES SITES LITTORAUX

*Prendre conscience de l'intérêt et de la fragilité
des paysages naturels littoraux*

En 1861, pour la première fois en France, fut protégé au nom de sa valeur paysagère, à la demande des peintres de l'école de Barbizon, un espace naturel d'un millier d'hectares en forêt de Fontainebleau. Le 2 mai 1930 fut votée la loi relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Attachée à la protection des paysages, la politique des sites vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

La préservation du littoral Sud-Atlantique est un enjeu essentiel : les sites inscrits et les sites classés constituent les deux niveaux majeurs de protection des espaces et paysages naturels. Il s'agit de préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. Le label Grand Site de France est décerné depuis 2003 par le ministère de la Transition écologique à des organismes publics chargés de la bonne conservation et de la mise en valeur des sites naturels déjà classés bénéficiant d'une grande notoriété et subissant une très forte fréquentation.

De forts enjeux de préservation

Les sites classés sont les sites et monuments naturels dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est exceptionnel et qui méritent une forte protection. Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation.

La gestion des sites classés est définie pour chaque site en fonction de ses caractéristiques, prenant en compte la volonté de concilier progrès, activités traditionnelles et préservation du patrimoine par une politique de concertation avec les acteurs concernés.

Les sites inscrits sont ceux qui ne présentent pas une valeur ou une fragilité nécessitant un classement, mais dont l'évolution doit être suivie. L'objectif principal est la conservation de milieux et de paysages dans leurs qualités actuelles. Les départements littoraux de la Nouvelle-Aquitaine comportent de vastes espaces naturels encore bien préservés. La frange littorale en particulier offre des paysages exceptionnels par leur taille, leur qualité et leur diversité : îles (Ré, Oléron), marais (Brouage), paysage dunaire (dune du Pilat), lagunes (Arcachon), estuaires (Charente, Gironde), étangs (girondins, landais), corniche rocheuse basque.

Le réseau des « Grands Sites de France » du littoral

Le label « Grand Site de France » récompense les collectivités qui ont réussi à concilier pression de la fréquentation touristique et qualité des lieux dans les sites classés majeurs.

Créé en 2000, le Réseau des Grands Sites de France compte aujourd'hui 47 Grands Sites membres. Il rassemble des sites ayant reçu le label « Grand Site de France » et d'autres engagés dans des démarches de développement durable pour l'obtenir. La façade Sud-Atlantique compte sur son littoral 4 grands sites membres labellisés ou en projet :

Le Marais Poitevin offre un paysage pittoresque façonné par l'homme depuis le XIX^{ème} siècle. Site classé de grande dimension (18 620 ha), il accueille environ 700 000 visiteurs par an qui y viennent pour la beauté de ses paysages qu'ils découvrent essentiellement en barque. Son label Grand Site de France a été renouvelé en 2018.

Le Grand Site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort témoigne d'un grand intérêt pittoresque par l'immensité et la monumentalité des paysages de son embouchure qui contrastent avec la sérénité du fleuve dans sa partie amont. Il témoigne aussi d'un intérêt historique hors du commun avec la présence des nombreux édifices et aménagements de l'Arsenal de Rochefort créé par la volonté de Louis XIV. Le label a été accordé en 2020.

Couvrant près de 16 000 hectares répartis sur une dizaine de communes, le marais de Brouage, en Charente-Maritime, est formé d'un ensemble de canaux se déployant au milieu des prés salés. Véritable paradis des hérons, cigognes, aigrettes, et d'une centaine d'autres espèces d'oiseaux, le marais a conservé à peu de choses près son aspect hérité de l'exploitation salicole, qui a définitivement disparu depuis les années 1950. Ces prairies naturelles du golfe de Saintonge appartiennent aux « marais de l'ouest », vaste ensemble de marais arrière-littoraux situé entre les estuaires de la Loire et de la Gironde.

La dune du Pilat, avec 103 mètres de haut, 500 mètres de large, 2 700 mètres de long et 60 millions de m³ de grains de sable est la plus haute d'Europe. Elle doit sa renommée à ses dimensions hors normes et au panorama exceptionnel qu'elle offre à son sommet sur le triptyque forêt, dune et océan.

Symbole de la richesse du patrimoine naturel du Bassin d'Arcachon, ce monument naturel menacé par l'urbanisation du littoral a fait l'objet dès 1943 de la protection de l'État. Aujourd'hui, plus de 6 000 hectares intégrant la dune mais aussi le massif forestier adossé sont classés au titre de la loi du 2 mai 1930.

Photo 6.5.0 : La Corniche Basque et le Domaine d'Abbadia, espace naturel protégé et classé © Agence Départementale Tourisme 64 - **Photo 6.5.1 :** Les deux cabanes tchanquées se dessinent en ombre chinoise dans le soleil couchant, sur l'île aux Oiseaux du Bassin d'Arcachon, site classé © Laurent Mignaux / Terra

EN CHIFFRES

22 sites classés en Charente-Maritime

27 Sites classés en Gironde

14 Sites classés dans les Landes

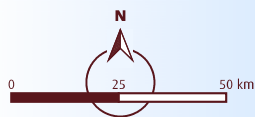
27 Sites classés dans les Pyrénées-Atlantiques

4 « Grands Sites de France » labellisés ou engagés dans des démarches de développement durable pour la façade Sud-Atlantique

Sites situés dans les communes littorales
Source : Diagnostic de l'existant, Document Stratégique de la façade Sud-Atlantique, DREAL Nouvelle-Aquitaine



La protection des sites littoraux



Sites naturels inscrits et classés

- Sites naturels classés
- Sites naturels inscrits

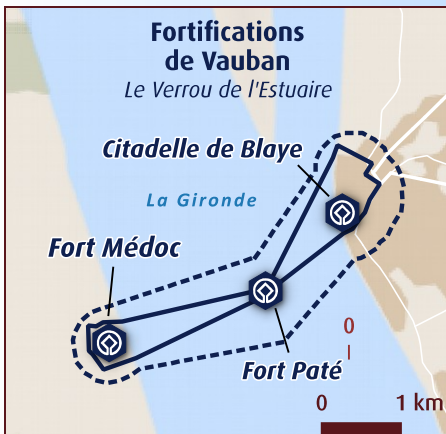
Grands sites de France

- Grands Sites de France labellisés
- Opérations Grands Sites de France en cours

Sites UNESCO

- Biens inscrits à l'UNESCO
- Biens inscrits à l'UNESCO "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France"
- Périmètres inscrits à l'UNESCO
- Zones tampons des périmètres inscrits à l'UNESCO

Nota : La zone d'étude s'applique aux 4 départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine
 Copyrights : IGN BD CARTO, Corine Land Cover
 Sources : DIRM SA, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DRAC Nouvelle-Aquitaine
 Réalisation : DIRM SA MCPPLM Juin 2023



Site littoral classé de la Dune du Pilat et de la forêt de la Teste-de-Buch Des services de l'État fortement mobilisés lors des mega-feux de l'été 2022

Les incendies hors normes qu'a connus la Gironde durant les mois de juillet et d'août 2022, ont particulièrement impliqué les services de l'État dans la gestion de crise. Le méga-feu de la Teste-de-Buch aura incendié 5 709 hectares dont une majeure partie du site classé de la Dune du Pilat et de la forêt usagère de la Teste (cf. carte ci-dessous).

Les services de l'État ont été fortement mobilisés dans différents domaines de compétence pour :

→ **Prévenir les risques technologiques.** Tout au long de la crise, les UD et SEI ont apporté leur appui aux pompiers pour anticiper les conséquences de l'avancée des incendies sur les installations classées, les canalisations de transport de gaz ou les puits de pétrole de la Teste.

→ **Protéger la faune sauvage captive.** Et accompagner le déplacement en urgence des animaux du zoo du Bassin d'Arcachon dans d'autres zoos aux échelles régionale et nationale.

→ **Faciliter la mobilisation et le déplacement des moyens nécessaires à la lutte contre les incendies.** La DZDS qui contribue à l'astreinte routière zonale pilotée par la préfecture de zone est intervenue pour préparer les dérogations permettant aux poids-lourds de circuler sur la région et aux chauffeurs de déroger de manière transitoire aux règles de temps de conduite. L'astreinte zonale a apporté son appui à la préfète de zone dans la préparation des réquisitions des entreprises de travaux forestiers.

→ **La prise des arrêtés d'interdiction de navigation** sur le lac de Cazaux, et sur le Bassin d'Arcachon, notamment pour permettre aux bombardiers d'eau de s'approvisionner.

→ **La réalisation des pare feux en appui à la défense des forêts contre l'incendie en Aquitaine (DFCI),** dans le cadre de ses compétences techniques dans le domaine de la forêt.

Tout au long de ces crises, la DREAL a veillé à transmettre aux préfères de département et de zone les informations nécessaires au suivi et à la gestion de crise.

En s'appuyant sur les différentes astreintes de la DREAL organisées par DZDS, un suivi des événements a été réalisé pour les services centraux du ministère, ainsi que pour les partenaires de la DREAL (DDTM et Conservatoire du littoral notamment).

Les différents retours d'expérience en cours permettront d'identifier les points d'amélioration possibles dans la gestion de ce type d'événement. Un dispositif robuste d'astreinte et de mobilisation des personnes-ressources, le besoin permanent de connaissance mutuelle des services impliqués ou les adaptations des procédures de gestions de crise sont autant d'éléments déterminants pour se préparer à gérer une crise.

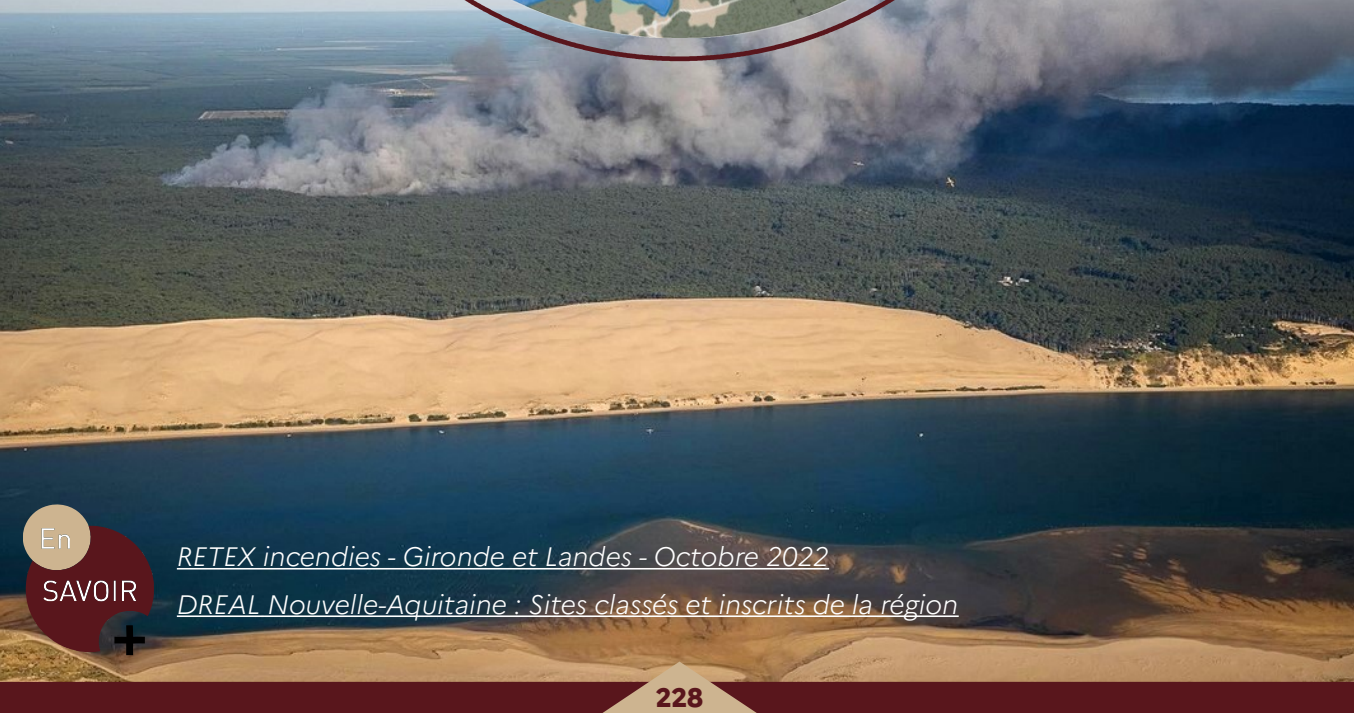
Un dispositif robuste d'astreinte et de mobilisation des personnes-ressources, le besoin permanent de connaissance mutuelle des services impliqués ou les adaptations des procédures de gestions de crise sont autant d'éléments déterminants pour se préparer à gérer une crise.

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDTM 33

Infographie et cartographie :
© DIRM SA

Sources cartographiques :
© DREAL Nouvelle-Aquitaine, surface télédéetectée depuis les images SPOT au 21/07 dans le cadre du dispositif européen COPERNICUS

Photographie : © infobassin.com



En
SAVOIR

RETEX incendies - Gironde et Landes - Octobre 2022

DREAL Nouvelle-Aquitaine : Sites classés et inscrits de la région